



# Notice d'emploi N° 6344 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires  
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	50 % cyprodinil
Nom UICPA:	4-cyclopropyl-6-méthyl-N-phénylpyrimidin-2-amine

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Chorus

Numéro d'homologation fédéral: D-3817	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 4411-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Spiess-Urania Chemicals GmbH, Allemagne

### Chorus 50 WG

Numéro d'homologation fédéral: A-3116	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2615/0	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro GmbH, Autriche

### Chorus

Numéro d'homologation fédéral: F-3884	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9500629	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro SAS, France

## Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Arboriculture</b>			
abricotier	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.8 kg/ha Application: traitement par voie aérienne., stade 60-69 (BBCH).	1, 2, 3
abricotier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune)	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.8 kg/ha Application: stade 60-69 (BBCH).	2, 3, 4

fruits à pépins	moniliose des fleurs et des rameaux, pourriture de la mouche des pommes ( <i>Botrytis cinerea</i> ), tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.8 kg/ha Application: stade 60-69 (BBCH).	2, 3, 4, 5, 6
fruits à pépins	tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.48 kg/ha Application: stade 54-67 (BBCH).	2, 3, 4, 5, 6

#### Charges générales / agronomiques:

- 1 2 traitements au maximum par année par voie aérienne.
- 3 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 4 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 5 Seulement en mélange avec Malvin WG 0.1% (1.6 kg/ha), Delan WG 0.03% (480 g/ha) ou Delan 500 SC 0.05% (0.8 l/ha).
- 6 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives.

#### Protection des utilisateurs:

- 2 Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants de protection. Lors de la pulvérisation, porter des gants de protection, une tenue de protection et des chaussures résistantes.  
L'utilisation de moyens techniques de protection lors de la pulvérisation (p.ex. cabine de tracteur fermée) peut remplacer les équipements personnels de protection, s'ils offrent un niveau de protection comparable ou plus élevé.

#### Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

##### Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.